

SIAH

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

Acte n° 2024C04

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 32

Présents : 17

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Date de convocation du Comité syndical :

Le 22/02/2024

Le 12 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Michel BADOIL, Eric CHASTAN (Suppléant de Thierry DELAMARE), Gilles CREMET, Annie DAYET, Cédric FIEF, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Estelle MORIN, Hervé ODET, Pascal GONALONS (Suppléant de Gilles DEMAISON), Jean- Sylvain PERRAUD (Suppléant de Christophe HENRY), David POMMIER, Gérard POYET, Jean RAY, Jean-Marc RIGAUDIE.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Gabriel AUMONIER, Fernand BERENGUER, Jérémy CAMUS, Baptiste COLLET, Christophe COTTAREL, Pascal CUNY, Patrice DECEUR, Thierry DELAMARE, Gilles DEMAISON, Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, André MUT, Bernard REY, Vincent SCHILDER, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : René AUCAGNE.

OBJET : Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Président explique au comité que la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec le Préfet de l'Ain le 6 janvier 2021 est arrivée à échéance le 3 janvier 2024. Il explique qu'il est nécessaire de prolonger ladite convention.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/02/2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **DE DECIDER** de reconduire la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture de l'Ain, représentant de l'Etat ;
- ✓ **DE PRECISER** que ladite convention est prolongée pour une année et sera ensuite reconduite d'année en année ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer avec la préfecture de l'Ain, la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

A Sainte Euphémie, le 12/03/2024

Le Secrétaire de séance,
René AUCAGNE

Le Président,
David POMMIER

Affichage sous format électronique :

15 MARS 2024

